

OBJET : Fiscalité -Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux

Compte tenu des bases de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et du produit attendu par le SMICTOM pour l'exercice 2013, le Président propose au conseil communautaire de maintenir le taux de 13,80 % sur toutes les communes de Cœur de Sologne.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET : Fiscalité - Décision modificative du Budget 2013

Compte tenu du produit attendu du SMICTOM calculé à 1 033 850 €, le Président propose au conseil communautaire de modifier le Budget Primitif ainsi :

- Dépense 812/739118 : + 33 850
- Recette 812/7331 : + 33 850

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité la modification du budget 2013.

OBJET : Piscines - Saison 2013 - Dates et horaires d'ouverture

Le Président propose au conseil communautaire de fixer les périodes d'ouverture des piscines intercommunales du 18 mai au 1^{er} septembre 2013 inclus.

Les horaires 2013 sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Ouverture de la piscine de Nouan-le-Fuzelier (Mai - Juin)

	9h	9h40	10h30	11h30	12h	14h	15h	16h	16h45	17h45	19h
lundi											
mardi									Animation : École de Natation		
mercredi			Créneau 3ème âge / Nageurs								
jeudi											
vendredi											
samedi											
dimanche											

	Horaires Public		Animation Cœur de Sologne
	Fermeture		Scolaires

.../...

Ouverture de la piscine de Lamotte-Beuvron (Mai - Juin)

	9h	9h40	10h30	11h30	12h	14h	15h	16h	16h45	17h45	19h
lundi									Animation : École de Natation		
mardi											
mercredi			Créneau 3ème âge / Nageurs								
jeudi											
vendredi											
samedi											
dimanche											

	Horaires Public		Animation Coeur de Sologne
	Fermeture		Scolaires

Ouverture des piscines intercommunales de Lamotte-Beuvron et Nouan-le-Fuzelier (Juillet - Août)

	10h30	11h	11h30	12h	13h	14h30	19h
lundi							
mardi							
mercredi		Créneau 3ème âge / Nageurs					19h30
		Créneau 3ème âge / Nageurs					Aquagym NLF
jeudi							Aquagym LB
vendredi							
samedi							
dimanche							

	Public Lamotte-Beuvron		Centre aéré Lamotte-Beuvron		Animation Coeur de Sologne
	Public Nouan-le-Fuzelier		Fermeture		

En cas de très mauvais temps, le personnel est autorisé à fermer la structure plus tôt que l'horaire habituel. A contrario, en cas de forte chaleur ou forte fréquentation, l'horaire de fermeture peut être décalé d'une heure, sous réserve de l'avis du comité technique paritaire.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

OBJET :	Piscines - Tarifs saison 2013
----------------	--------------------------------------

Le maintien des tarifs est adopté à l'unanimité par le conseil communautaire, à savoir :

Tarifs à l'unité :

- gratuité pour les enfants jusqu'à 4 ans, obligatoirement accompagnés, ainsi que pour les élèves des écoles du territoire (primaires, collège et SEGPA, Cerçay et IME de Vouzon) dans le cadre de l'enseignement scolaire,
- gratuité pour les accueils de loisirs, sans hébergement, rattachés aux communes du territoire dans les créneaux horaires organisés en concertation avec le service,
- enfants de 5 à 16 ans inclus 1,20 €
- adultes à partir de 17 ans 2,40 €

Abonnements :

- 10 entrées enfants 9,50 €
- 10 entrées adultes 19,00 €

Forfaits (pour l'accès à la piscine de Nouan-le-Fuzelier seulement) :

- Village vacances de Nouan-le-Fuzelier 600,00 €
- Camping de Nouan-le-Fuzelier 2 400,00 €

Précisions :

- Les abonnements et tickets ouvrent droit d'accès aux deux établissements.
- Pour les cours d'aquagym et pour les animations, seul le paiement du prix de l'entrée sera demandé.

OBJET :	Piscines - Créations de postes pour les saisonniers
----------------	--

Le conseil communautaire décide à l'unanimité la création de postes pour le recrutement du personnel saisonnier :

- Adjoints techniques 2^{ème} classe rémunérés au 1^{er} échelon du grade :
 - 2 postes à temps complet du 15 mai au 31 août 2013,
 - 1 poste à mi-temps du 15 mai au 30 juin 2013,
 - 5 postes à temps complet du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre 2013.
- Educateurs des activités physiques et sportives :
 - 1 poste à temps complet du 1^{er} mai au 31 août 2013,
 - 2 postes à temps complet du 1^{er} juillet au 31 août 2013.

Pour ce qui concerne les éducateurs des activités physiques et sportives, les employés saisonniers seront rémunérés au 5^{ème} échelon du grade pour les personnes titulaires du BEESAN et au 3^{ème} échelon du grade pour celles détentrices du BNSSA.

OBJET :	Piscines - Convention de gestion pour la cafétéria de la piscine de Lamotte-Beuvron
----------------	--

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention de gestion pour la cafétéria de la piscine de Lamotte-Beuvron avec la société « SARL l'étoile » et autorise à l'unanimité le Président à la signer.

OBJET :	Gestion du personnel - création de poste
----------------	---

Sur la proposition du Président, le conseil communautaire décide par 12 voix pour et 4 abstentions (Mr BEIGNET, Mmes BAËGERT, BELLIR et PRIOL) la création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2013.

OBJET :	Transfert de crédit
----------------	----------------------------

Afin de pallier un oubli lors du vote du budget primitif de 2013, le Président propose au conseil communautaire le transfert de crédit suivant :

Dépenses 020/2051	Concessions et droits similaires	+
3 000		
Dépenses 422/2317/302	Immobilisation mises à disposition	
(piscines)		- 3 000

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.